

économistes politiques n'ont pas manqué de placer en première ligne un règlement facilitant l'entrée des bois étrangers chez eux. Ils se procureraient chez nous, par suite d'une disposition douanière de ce genre, ce qu'ils veulent ménager chez eux, si malheureusement nos marchands de bois, tentés par l'argent à faire, en leur vendant nos bois, sans droits, ne résistaient pas à la tentation et détruisaient à l'aveugle, nos forêts, sans s'occuper de les aménager et d'en régler les coupes de manière à les faire durer longtemps et même toujours.

Nos forêts sont certainement une source de richesse, et c'est justement pour cela qu'il faut éviter de les sacrifier à l'espoir de réaliser trop vite l'argent qu'elles représentent. Ça serait répéter la faute du propriétaire de la poule aux œufs d'or. Régions notre commerce de bois au point de vue de notre capacité de production bien entendue et non à celui de l'argent qu'il est possible de faire rapidement en gaspillant tout, et en risquant de ruiner cette source de richesse nationale.

J. C. CHAPUIS.

Voilà, certes, une question essentiellement nationale, ce nous semble. Nos forêts s'en vont à la course. Elles ne sont plus que l'ombre de ce qu'elles étaient du vivant de la génération actuelle. Ainsi, nous nous rappelons très bien l'ouverture des premiers chantiers tant soit peu importants dans le Saint-Maurice. Aujourd'hui, après environ quarante années d'exploitation, le Saint-Maurice a perdu la plus grande partie de ses richesses forestières ! Or ces richesses du Saint-Maurice, si elles eussent appartenu à quelque pays d'Europe, auraient été évaluées sans aucun doute à des millions de *revenu annuel*.

Il n'est pas encore trop tard ; le mal n'est pas encore sans remède. Mais si nous fermons les yeux encore quelques années, l'égoïsme des uns, la négligence des autres et l'apathie publique auront fait perdre à nos descendants en cette province la plus grande et la plus belle part de nos richesses publiques. C'est là une vérité incontestable. Que nos hommes publics y songent.

ED. A. BARNARD.

Remède contre les insectes—Emulsion d'huile de charbon.

L'huile de charbon cause la mort à tous les insectes auxquels elle touche. Mais, malheureusement, à l'état naturel, elle tue d'une manière également sûre les plantes qui sont la proie de ces insectes. On a trouvé un moyen d'employer cet insecticide sans mauvais résultat pour les plantes, sans lui ôter sa vertu contre les insectes. Il ne s'agit que de mêler l'huile à une substance qui reste intimement mêlée avec elle sous forme d'émulsion. Cette émulsion se fait de diverses manières. Nous en donnons ci-joint une que nous empruntons à l'un des rapports de la station expérimentale agricole de l'Ohio. La formule en est due au professeur Riley et se compose comme suit :

Huile de charbon,	2 parties.
Eau,	1 partie.
Savon d'huile de baleine ou bien	

savon mou, une quantité suffi-

sante pour faire une émulsion onctueuse de la consistance du beurre à peu près. Voici pour être plus précis les quantités qu'on peut employer, avec liberté de les augmenter au besoin dans la même proportion :

Huile de charbon,	8 chopines.
Eau,	4 chopines.
Savon comme plus haut,	$\frac{1}{2}$ lb.

On fait chauffer ensemble l'eau et le savon, puis on ajoute l'huile et on mêle le tout au moyen d'une pompe à main. La "Whitman's Fountain Pump" est l'une des meilleures pour cet usage et celle que nous préférons. On pratique le mé-

lange en pompant le liquide et en le renvoyant par la lance de la pompe dans le vase même où on l'a prise ; et cela jusqu'à ce que le mélange ait consistance de beurre mou. Pour se servir de cette émulsion on la dilue dans une quantité d'eau qui varie suivant le genre d'insectes et la force des plantes sur lesquelles on en fait l'application. C'est ainsi que pour la ohrysonelle de la pomme de terre et le ver à chou, il ne faut diluer que dans trois ou cinq fois le volume de l'émulsion, d'eau. On applique le mélange ainsi fait avec la pompe à main à laquelle on adapte une lance pulvérisateur. Pour la plupart des plantes nous nous servons du pulvérisateur No 4 de Nixon, que nous nous sommes procuré par la maille, de la maison W. W. Rawson & Co., de Boston, au prix de \$1.35. Les pulvérisateurs de Nixon sont en 7 numéros dont les cinq premiers sont pour les plantes et les arbres et les 2 derniers pour la rue et les pelouses.

L'émulsion préparée telle qu'indiquée plus haut peut être faite en assez grande quantité, à l'avance, afin de l'avoir toute prête au besoin. On en dilue alors à mesure la quantité voulue pour l'application nécessaire.

J. C. CHAPUIS.

Moyen d'assourdir les planchers sans charger les charpentes.

Pour éviter la sonorité des planchers, on remplit les vides qui sont constitués par les plafonds, les solives et les lames du parquet : mais on emploie ordinairement dans ce but des matières assez lourdes.

Le général Loyer indique le moyen suivant, dans la *Revue du Génie militaire*, pour assourdir les planchers sans charger les charpentes.

Il consiste à employer des copeaux de menuisier que l'on trempe dans un baquet contenant un lait de chaux assez épais et que l'on fait sécher ensuite. Ces copeaux bien tassés dans le vide, empêchent la propagation du son.

Il est, de plus, constaté que copeaux sont ainsi rendus incombustibles ; par suite les chances d'incendie sont diminuées par leur emploi.

En ayant soin d'ajouter par hectolitre de lait de chaux un kilogramme de chlorure de zinc, on réalise encore l'avantage : 1. d'empêcher les rongeurs de se loger dans les interstices entre les plafonds et les planchers ; 2. de détruire les ferments contenus dans les liquides qui filtreraient dans les fissures des planchers et de faire disparaître la source d'insalubrité des entrevous.

Le désinfectant indiqué ne présente pas de danger pour les ouvriers ; cependant, s'il s'en introduisait des poussières dans les yeux, il pourrait en résulter des inconvénients que l'on évitera en munissant de lunettes de cantonnier les ouvriers qui manipulent les copeaux séchés et posent les planchers ; ils devront avoir soin de se laver les mains en quittant le travail.

Ces mesures, appliquées dans divers hôpitaux, ont pleinement réalisés les avantages que l'on indique.—(*L'Echo restrictif*) (1)

BIBLIOGRAPHIE.

Ferme expérimentale centrale, Ottawa.—Bulletin No 2 et 3.—Ces deux bulletins, issus l'un le 15 décembre 1887 et l'autre le 15 mars 1888, nous sont parvenus dernièrement.

Le bulletin No. 2 communique le résultat d'épreuves faites pour constater la vitalité des grains et grains vendus par les

(1) NOTE. En Canada, où la sciure de bois et le tan épuisé se trouvent un peu partout, nous en conseillons l'essai, avec les précautions ci-haut indiquées afin d'écartier les dangers d'incendie et l'action des rongeurs.

Ed. A. B.